



D.2017.02.01.3.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 1^{er} Février 2017

3 – PROJETS TERRITORIALISES**3.8 – DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - Station Basso Cambo : Marché n° 52M 2016 12946
M : Lot 3 – Charpente métallique : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise DL GARONNE.**

L'an deux mille dix-sept, le premier février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X (à partir de 10h20)		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X	X (M. Briand à partir de 10h20)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Lagleize)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X (à partir de 10h20)		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.07.08.6.5 du 08 juillet 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la station Basso Cambo de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec le groupement SNC LAVALIN / AZEMA ARCHITECTES / ANTEA pour un montant de 415 160,00 € HT.

Par délibération D.2016.03.30.4.4 du 30 mars 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet relatif aux aménagements nécessaires à la station Basso Cambo de la ligne A de l'agglomération Toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et arrêté le coût prévisionnel des travaux à un montant de 3 000 000 € HT (valeur janvier 2014).

Les travaux à réaliser concernent les modifications à apporter à la station Basso Cambo de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Les travaux sont répartis en 5 lots faisant chacun l'objet d'un marché séparé.

Le présent marché concerne le lot n° 3 « Charpente métallique » qui regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- l'extension de l'ossature métallique,
- la couverture en bacs « acier cintré »,
- l'évacuation des eaux pluviales.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis, le 10 octobre 2016, aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 25 novembre 2016 à 12h00.

Un (1) candidat a remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. DL GARONNE

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **17 janvier 2017**, retenu cette candidature.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **31 janvier 2017**, attribué le marché à l'entreprise **DL GARONNE** pour un montant de **1.148.612,70 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2016 12946 M avec l'entreprise **DL GARONNE**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

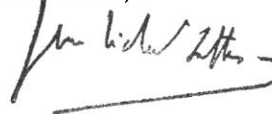
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **DL GARONNE** le marché n°52M 2016 12946 M concernant la réalisation des travaux du lot n° 3 « Charpente métallique » relatif à la réalisation des aménagements de la station Mirail Basso Cambo de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long, pour un montant de **1.148.612,70 € HT**.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES